

**Bureau du 5 mai 2003**

**Décision n° B-2003-1276**

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située place de la Chardonnière et appartenant à l'Opac du Rhône**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de la politique foncière et immobilière - Service opérationnel - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 23 avril 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la clôture de la ZAC des Marronniers à Fontaines sur Saône, dont l'aménagement a été confié par voie de convention de concession à l'Opac du Rhône, la Communauté urbaine doit recevoir une parcelle de terrain nu de 5845 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 461 et 477 de la section AH et constituant le sol de la place de la Chardonnière.

Aux termes du projet d'acte administratif qui est présenté au Bureau, l'Opac du Rhône, propriétaire dudit terrain, le céderait à titre purement gratuit ;

Vu ledit projet d'acte administratif ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le projet d'acte administratif qui lui est soumis.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme à individualiser n° 0083 - exercice 2004 en dépenses - compte 211 200 - fonction 824 et en recettes - compte 132 800 - fonction 824 - pour ordre.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,